



Absence de déclaration de succession

Par **dotex**, le **19/05/2015** à **17:40**

Bonjour,
En présence d'un patrimoine immobilier et d'enfants mineurs, au décès de notre fille survenu il y a plus de trois ans, en absence de déclaration de succession par notre gendre, entraînant des pénalités prévues, cette situation peut-elle durer indéfiniment? Quelle autorité peut contraindre à effectuer cette régulation? Dénoncer cette situation au fisc? Les pénalités seront-elles imputées uniquement sur la part revenant au père? La valeur patrimoniale est-elle arrêtée au jour du décès ou à celui du jour de déclaration? Merci de me répondre à toutes mes interrogations.